

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN,

MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

PARAISANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT.
(Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, \$1
Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, seul, \$1
Aux deux publications réunies, \$2
Tout instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix qu'ici-dessus.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, première insertion, 25 cts
Dix lignes et au-dessous, première insertion, 35 cts
Au-dessus par lignes,
Tout insertion subséquente, le quart du prix (Affranchir les lettres.)

LE PRÉSENT ET L'AVENIR DE LA FRANCE.

Depuis la publication de notre numéro extraordinaire de samedi soir, nous avons reçu des documents qui répandent quelques nouvelles lumières sur les derniers événements de France et nous mettent à même d'en apprécier plus clairement l'origine et la portée.

L'un de ces documents est une correspondance de Paris du 24 février, qui nous donne le mot de la soumission si prompte et si inattendue de Louis-Philippe aux volontés de l'éméute du 23. Cette soumission est expliquée par la défection de deux légions de la garde nationale, et par celle du 5e régiment de ligne, qui se sont joints au peuple pour demander le renvoi du ministre Guizot et la réforme électorale. Une circonstance remarquable, signalée par notre correspondant, c'est que ce 5e régiment de ligne, qui a le premier fraternisé avec le peuple, avait été déjà, en 1830, le premier à s'unir aux insurgés ? Cette défection, à laquelle ne s'attendait pas Louis-Philippe, le décida à entrer dans la voie des concessions en lui faisant sacrifier son cabinet. Ce sacrifice termina le premier acte de la révolution. La majorité de la population parisienne vit dans cette péripétie un dénouement complet du drame sanglant de la veille; les esprits n'exigeaient rien de plus alors que la chute de M. Guizot et la promesse d'une réforme électorale que renfermait implicitement la formation d'un ministère Molé, Dufaure et Billaut. Aussi Paris avait-il pris un air de fête. Les combats avaient cessé, l'heure de la réconciliation semblait avoir sonné, et les Parisiens n'étaient plus animés que par la curiosité en visitant les barricades désertes.

Mais soudain un bruit se répand; pendant la nuit, le poste de la troupe de ligne préposé à la garde de l'hôtel des affaires étrangères, a fait feu sur le peuple, et cinq cadavres tombés sous ses balles meurtrières sont promenes par une foule qui pousse des cris de vengeance. Le peuple reprend ses armes, reparait aux barricades, et le second acte de la révolution commence. L'abdication de Louis-Philippe, sa sortie de Paris, la formation d'un gouvernement provisoire et la proclamation de la république, forment le dénouement de ce second acte dont la plupart des scènes rappellent les temps les plus tragiques et les plus saisissants de notre première révolution. N'y a-t-il point, par exemple, une frappante analogie entre cette visite de la duchesse d'Orléans, venant en compagnie du duc de Nemours et du jeune comte de Paris, mendier la couronne des mains du peuple souverain, et le refuge que Louis XVI alla chercher, lui aussi, au sein d'une assemblée sourde à sa voix, comme la chambre l'a été à celle de l'auguste veuve ?

Entin une proclamation du gouvernement provisoire publiée dans le *Moniteur* de Paris du vendredi 25 février, et postérieure à celle que nous avons reproduite samedi, car cette dernière est datée du 24 seulement, cette proclamation contient d'heureux éclaircissements tout à la fois sur la classification des hommes qui composent le gouvernement provisoire, et sur la marche qu'ils se proposent de suivre.

Ce gouvernement provisoire déclare, quant à ses actes, "que ses vœux sont pour une république, sauf la ratification du peuple, qui sera immédiatement consulté; que Paris et ses élus ne prétendent pas substituer leur opinion à celle de la France sur la forme définitive de gouvernement que proclamera la souveraineté populaire."

Cette déclaration rationnelle et louable, parce qu'elle est un hommage aux véritables principes de la démocratie, apporte un élément nouveau d'appréciation dans le présent et l'avenir de la France. Elle satisfait aux exigences de la logique et à celles qui peuvent naître des circonstances, en portant le double procès de la République et de la Monarchie au tribunal du juge souverain, c'est-à-dire de la nation entière.

Ainsi donc la suspension du gouvernement monarchique et la création du gouvernement républicain ne sont encore proclamés à Paris que comme faits provisoires, que comme vœux soumis au jugement définitif du peuple. Ces faits parviendront-ils à se maintenir jusqu'à la convocation d'une assemblée constituante? Ces vœux seront-ils ratifiés par cette assemblée? Nous croyons que les probabilités sont en faveur d'une solution affirmative de ces deux questions.

Nous ne nous dissimulons pas que de puissants efforts vont être tentés pour rétablir de gré ou de force la monarchie au profit du comte de Paris. Nous ne parlons plus de Louis-Philippe, quoiqu'il soit jusqu'à un certain point en droit de regarder son abdication comme nulle, la condition qu'il y avait mise n'ayant pas été acceptée. Mais Louis-Philippe est désormais un homme impossible; il a failli à sa réputation, à lui-même, à son parti. Cet homme qui avait révisé la reconstitution du pacte de famille et l'abaissement des Pyrénées, qui a voulu refaire l'œuvre de Louis XIV et jouer son rôle grandiose, est tombé et a disparu de la scène en acteur sifflé. Sa chute a moins de grandeur que celle de Charles X lui-même, car elle a moins d'excuses; appuyée sur plus de ressources, elle a été entourée de moins de résistance, justifiée

par moins de nécessité. Charles X a jeté le gant à la France à propos d'un grand principe, celui de son droit divin; Louis-Philippe est entré en lutte avec le peuple à propos d'un diner! A ce peuple auquel il avait reconnu le droit de disposer d'un trône, il n'a pas reconnu celui de se réunir à table! Tomber ainsi, c'est tomber trop bas pour qu'on puisse jamais se relever. Ainsi regardons-nous Louis-Philippe personnellement comme hors de cause. S'il fait un appel en son nom à l'armée, cet appel trouvera sourds les régiments qui peuvent être restés le plus dévoués à la cause de la monarchie. S'il est fait au nom de son petit fils, cet appel ne trouvera guères plus d'échos, nous le croyons. La défaite à sa contagion comme la victoire a son prestige. Combatant dans Paris, la royauté pouvait plus ou moins prolonger la lutte; mais du jour où elle a quitté les Tuileries, son sanctuaire, elle s'est séparée de ses dieux propices, elle a perdu pied. C'est Antée enlevé par l'Hercule populaire du sol qui faisait toute sa force. On peut avec les cinquante mille hommes qu'avait Louis-Philippe, ne pas sortir de Paris, mais une fois sorti, on n'y rentre pas, même avec cent mille hommes.

D'ailleurs ce n'est plus Paris seulement qui serait à reconquérir aujourd'hui, probablement ce serait la moitié de la France. Au cri de victoire de la capitale républicaine auront répondu ceux d'Amiens de Rouen, de toutes les villes du Pas de Calais et du Nord; de Grenoble, de Marseille de Dijon, de Mâcon, cette école de M. de Lamartine, de Lyon, dont la classe ouvrière aura saisi avec une frénétique ardeur l'occasion de prendre sa revanche de la répression de 1834. Puisse cette revanche se borner à la satisfaction du triomphe et ne point se laisser entraîner à de sanglantes représailles!

En entendant les échos de ces insurrections qui vont se croiser du Nord au Midi et de l'Est à l'Ouest, la partie la plus fidèle de l'armée hésitera, car de quelque côté qu'elle tourne les yeux, elle sentira que le destin souffle de toutes parts sur les trônes et que le vent est à la liberté. Nous ne croyons donc pas au succès d'une lutte à force ouverte.

Celui d'une lutte morale ayant pour but de convertir les esprits à l'adoption du comte de Paris et d'une régence ne nous paraît pas moins douteux. Le gouvernement de fait est aux mains des Républicains, et si une réaction décisive, instantanée du parti monarchique, ne le leur a pas enlevé, ces mains énergiques vont pétrir la pâte populaire de façon à communiquer une fermentation irrésistible au levain démocratique qui git au fond des masses. Cette fermentation ne sera neutralisée que dans le cas où les fautes et les excès des nouveaux tribuns répandraient l'alarme dans la classe moyenne et feraient prendre les armes à cette classe qui forme la majorité des gardes nationales. Ce sont celles-ci qui ont fait la révolution, elles seules peuvent la défaire. Que cette révolution ait été au-delà de leurs prévisions, et qu'elles soient quelque peu effrayées de leur œuvre, c'est possible, c'est probable. Et les ne tenteront toutefois l'ancien régime qu'en cas de péril imminent. Les révolutions sont des torrents auxquels il est facile d'ouvrir un passage, mais qu'il est plus difficile d'arrêter et de faire remonter vers leur source. Pour notre part, nous désirons qu'on ne soit pas obligé de le tenter, et ce vœu est le résultat de réflexions que nous croyons sages et patriotiques.

Avant les événements des 22, 23 et 24 février, nous étions d'opinion que l'heure du gouvernement républicain n'était point encore venue pour la France, que la masse de sa population n'était pas suffisamment préparée à cette émancipation politique, et nous avons franchement et loyalement exprimé cette opinion. Aussi, regardons-nous à ce point de vue, comme profondément déplorables les fautes qui ont fait sonner cette heure fatale avant l'époque assignée par le cours normal des choses. Mais puisque le destin, dont l'œil voit de plus haut et plus loin que celui de l'homme, a fait prématurément éclore cet avenir sous le souffle ardent de la colère populaire, nous croyons qu'il est plus sage de se soumettre que de résister à son arrêt. Autre chose est d'empêcher la chute de la monarchie et de vouloir la relever une fois tombée. Ce qui était de la sagesse, à nos yeux, dans le premier cas, serait de la folie dans le second. Soutenir ou rebâtir sont deux. Aujourd'hui que le flot démocratique a fait sa trouée on ne saurait plus lui opposer que des digues impuissantes et provisoires. Mieux vaut lui creuser un lit et diriger son cours que tenter vainement de l'arrêter. Qu'on rétablisse la royauté en France après les deux révolutions de 1836 et 1848, et nous aurons à enregistrer une révolution de plus avant 1860. Or, ce jeu, qui consiste à bâtir des trônes et à les démolir périodiquement, devient, convenons-en, trop puéril et trop coûteux. Des milliers d'existences précieuses et des années de perturbation commerciale forment l'enjeu de cette partie engagée entre le peuple et la royauté. C'est trop. Une nation ne peut vivre avec cette fièvre intermittente de la révolte, et puisque la république est la seule panacée qui nous reste à essayer contre cette affection chronique, soumettons-nous de bonne foi à cette nécessité.

Jusqu'à présent, une des principales objections à l'établissement du régime républicain en

France a été tirée de l'exaltation et de la mobilité prétendue de notre caractère national. A cette mobilité, on a cru devoir opposer un gouvernement immuable comme contre-poids. Peut-être sera-t-on plus logique et plus heureux en donnant une issue légale à notre inconstance, en établissant un divorce périodique entre le peuple et ses gouvernants. Les deux révolutions de 1830 et de 1848 n'eussent pas eu lieu probablement, si la Constitution avait laissé aux antipathies de la France un autre remède que celui de la violence.

Quoi qu'il en soit, les conditions extérieures dans lesquelles la France va tenter l'essai du régime républicain nous paraissent plus favorables qu'elles ne l'ont été depuis 1831. En effet, en jetant les yeux sur la carte de l'Europe que voit-on? La France garantie contre une invasion du côté de la Suisse, par la dernière révolution de ce pays, qui va donner la main à la révolution de Paris; et, du côté du Piémont, par le mouvement libéral de l'Italie. Elle n'est pas moins garantie du côté de l'Espagne et du côté de la Belgique, qui garderont tout au moins une parfaite neutralité, si l'exemple de la France n'est pas suivi à Bruxelles en 1848 comme il l'a été en 1830. L'Angleterre, de son côté, restera, suivant toute probabilité, spectatrice impassible des événements. Son intérêt et ses passions le lui conseillent également. Ses passions, parce qu'elle était animée des sentiments les plus hostiles à Louis-Philippe, depuis le mariage du duc de Montpensier, dont les conséquences sont aujourd'hui annulées; son intérêt, parce qu'une guerre avec la France lui créait des dangers sérieux, dont les cris d'enthousiasme des Irlandais de New-York sont un cloquent symptôme.

L'Angleterre est entraînée elle-même dans le tourbillon de la réforme, elle a contracté une alliance morale avec les radicaux de Suisse et d'Italie; elle ne peut sans incongruité et sans péril blâmer en France ce qu'elle approuve et favorise ailleurs. Ces raisonnements de notre part sont corroborés par le langage qu'a tenu la presse de Londres à la première nouvelle de la chute de la monarchie française. Cette chute ne lui a inspiré aucun regret en faveur des vaincus, aucune menace contre les vainqueurs. Loin de là; le *Standard* du 26 février, journal Tory! renferme ces paroles remarquables de sagesse et de modération: "Nous sommes, avec ou sans augmentation de nos moyens de défense nationale, en position d'attendre avec une parfaite confiance les progrès des événements; et plus nous serons patients, plus nous serons garantis contre toute interruption de la paix. Nous pouvons amener, et probablement nous amènerons une guerre par des préparatifs précipités, et l'étendue de la Popinarté de la guerre serait en proportion de l'étendue de nos préparatifs. Si nous restons comme nous sommes, nous laisserons nos ennemis en France sans excuse, et sans aucun droit à la sympathie de la majorité de la nation. Le gouvernement de la France peut être monarchique ou républicain, ou tout ce que voudra le caprice du peuple; mais ce n'est pas notre affaire et cela ne nous regarde pas." Ces sentiments seront à coup sûr ceux du peuple anglais, et la règle de conduite de son gouvernement.

Ainsi donc, la France est sauvegardée sur toutes ses frontières hormis une, celle du Rhin. C'est la seule qu'elle puisse être appelée à défendre et elle est à même de la défendre contre le reste de l'Europe coalisée. Les trois seules puissances dans elle ait à craindre le mauvais vouloir et la coalition sont l'Autriche, la Prusse et la Russie. Cette dernière n'ayant pas de points de contact avec nous ne peut agir que du consentement de l'une des deux autres et de concert avec elles. Mais la Prusse et l'Autriche ont dans leur propre sein des germes de perturbation et de dissolution si nombreux, et la position de la France portée tout entière sur le Rhin serait si formidable, qu'aucune d'elles ne bougera; elles rassembleront leurs forces sans doute, elles se tiendront sur la qui-vive, mais elles ne prendront pas l'initiative de l'attaque.

Si la France, de son côté, prend cette initiative, (ce que les gens sages s'efforceront d'empêcher) ce ne sera que parce qu'un appel sera fait à sa fraternité par la Pologne, les habitants de nos anciennes provinces du Rhin, ou quelque autre peuple d'Allemagne qui aura brisé ses fers. Eh bien! même dans cette hypothèse d'une guerre générale, si regrettable qu'elle fût, l'avenir de la France nous paraît assuré. Si les gouvernements du Nord de l'Europe étaient contre elle, elle aurait de son côté les peuples, et l'incendie allumé par le flambeau de la liberté couvrirait bientôt l'Allemagne entière de ses lueurs. Dientôt le feu ne couve-t-il pas sous la cendre en Autriche où la race Slave est en lutte contre la race Germaine, où des milliers de prolétaires sont asservis et exploités par quelques seigneurs accapareurs du sol; en Prusse, où la royauté a déjà été obligée de céder aux besoins de réformes, en Bavière où la royauté est tombée dans le mépris!

Laissez dans toute sa liberté, respectée dans sa toute-puissance intérieure, la France pour accomplir sans convulsions, nous l'espérons, sa régénération politique et sociale. Elle convertira l'Europe à la République par la seule force

de l'exemple. Lancée dans la carrière des combats, elle en sortira triomphante, et tranchera, par le fer, le nœud qui sans cela, se dénouerait par la main du temps. Mais quelle que soit la nature de son action et de son influence, cette action sera puissante, cette influence suprême. Descendue momentanément du piédestal que lui avaient créé, la République et l'Empire, la France vient d'y remonter. Elle est désormais le Grand-Prêtre de la Liberté Européenne. Puisse-t-elle n'être point obligée d'arroser de plus de sang les autels élevés par ses mains à l'affranchissement du peuple; puisse-t-elle remplir paisiblement ce grand sacerdoce au dehors et au dedans! — (Courrier des E. U.)

LA PRESSE.

AFFAIRES D'ITALIE.

Les journaux anglais publient les dépêches échangées entre le cabinet de Londres et le cabinet de Vienne, au sujet des affaires d'Italie.

Nous venons de les lire avec attention, et la vérité nous oblige à déclarer que la version qui en a été présentée, à la chambre des députés, par M. le président du conseil, pendant la dernière discussion, est inexacte de tous points. M. Thiers, qui n'est pas ministre, et qui n'est pas obligé d'être aussi bien informé touchant le langage de la diplomatie que le chef du gouvernement, a été beaucoup plus fidèle dans l'analyse qu'il a produite de ces mêmes dépêches. Qu'avait dit M. Guizot?

Que l'Autriche était d'accord avec l'Autriche pour les affaires d'Italie; qu'elle lui reconnaissait le droit de maintenir, même par la force, l'état de choses créé par les traités de 1815; qu'on se faisait illusion, si on pensait que le cabinet anglais tint à cet égard un langage différent de celui qu'avait adopté le cabinet français.

Cela était assez vraisemblable, mais, en fait, cela n'était pas vrai. Lord Palmerston a parlé tout autrement à M. de Metternich.

M. de Metternich, comme on sait, dès le mois d'août dernier, a exposé la marche que l'Autriche entendait suivre en Italie, aux cabinets de Londres, de Paris, de Berlin et de Saint-Petersbourg, en provoquant l'avis des différents cours sur la conduite projetée par l'empereur son maître.

Lord Palmerston répond, le 12 août, par une dépêche au vicomte Ponsonby, ambassadeur à Vienne, que les stipulations des traités de 1815 doivent, sans doute, être maintenues en Italie; mais il décoche aussitôt un trait à l'adresse du cabinet impérial, en ajoutant que ces stipulations n'avaient pas seulement de force pour l'Italie, qu'elles étaient les mêmes pour tous les pays auxquels elles s'appliquaient; qu'on ne peut les modifier sans le consentement exprès de toutes les puissances qui ont signé comme parties au contrat, et que le gouvernement de S. M. a eu une occasion récente d'exprimer déjà cette opinion au cabinet de Vienne. (Affaire de Cracovie.)

Lord Palmerston dit ensuite: "Le gouvernement de S. M. est heureux de penser, au surplus, que quant à présent, rien ne paraît annoncer que l'Italie soit menacée d'éventualités telles, qu'il y ait lieu de lui faire application du principe invoqué par l'Autriche. Aucun pouvoir ou Etat européen ne médite une attaque quelconque, une invasion quelconque, contre les territoires d'aucun Etat italien. Le gouvernement de S. M., en reconnaissant donc le droit en vertu duquel l'empereur d'Autriche pourrait défendre, en cas d'agression, ses possessions italiennes, estime cependant qu'aucun fait actuel ou prochain n'est de nature à rendre nécessaire la mise en pratique de ce droit."

Puis, lord Palmerston dit du persiflage. Il dit que si l'Autriche a ses droits, les Etats voisins de ses possessions ont aussi les leurs; que les souverains de ces Etats doivent être laissés pleinement et entièrement libres d'accomplir chez eux toutes les réformes qui leur paraîtront propres à améliorer la condition matérielle, morale et politique de leurs sujets, et que si l'Autriche, en raison de la grande influence dont elle jouit en Italie, juge à propos d'intervenir pour quelque chose dans ce grand mouvement, ce doit être pour encourager et soutenir les souverains dans une entreprise si noble et si louable.

Ce langage, où le cabinet anglais prend ouvertement parti pour le mouvement réformateur de l'Italie, bien loin de faire cause commune avec la puissance qui a intérêt à le comprimer, ce langage est plus nettement encore accusé dans une dépêche du 11 septembre 1847. Faisant allusion à certaines démarches par lesquelles l'Autriche a cherché à effrayer, soit le roi de Sardaigne, soit le pape, il dit:

"Malgré les rapports qui lui sont parvenus relativement à des communications diplomatiques faites récemment en Italie par le cabinet de Vienne, le gouvernement de S. M. est convaincu que l'Autriche n'a aucune intention de chercher dans les mesures de réforme intérieure, que le roi de Sardaigne et le pape jugeront à propos d'adopter dans l'intérêt de leurs sujets, une occasion d'empêcher en quoi que ce soit sur leur territoire ou sur leur droit de souverains indépendants. S'il en était autrement, le gouvernement de S. M. le verrait avec regret, car

il lui serait impossible d'assister avec indifférence à de pareils actes.

"Les couronnes d'Angleterre et de Sardaigne sont depuis longtemps unies par une alliance aussi intime que fidèle. La Grande-Bretagne n'oublierait pas et ne repousserait pas des réclamations fondées sur un titre aussi honorable.

"L'intégrité des Etats-Romains doit être considérée comme l'élément essentiel de l'indépendance de la Péninsule italienne, et l'on ne pourrait violer cette intégrité territoriale sans s'exposer à des conséquences de la plus haute gravité."

Il serait difficile de prêter un appui plus formel au pape et au roi de Sardaigne; de prononcer un interdit plus formel contre toute espèce d'intervention autrichienne. Ces dépêches, par le fond et par la forme, ne diffèrent que trop de celles de M. Guizot, qui en toute chose, n'a cherché qu'à marcher d'accord avec l'Autriche!

Elle explique pourquoi l'Angleterre est populaire en Italie. L'Angleterre y est populaire, tout simplement parce qu'elle a su y prendre le rôle qui nous appartenait, et que M. Guizot a déplorablement abandonné!

PARLEMENT D'ANGLETERRE.

Les séances du 17 et du 18 ont présenté un haut intérêt.

A la chambre des lords la discussion sur le bill pour autoriser la reine à ouvrir des relations régulières avec Rome est devenue sérieuse.

Les évêques de Winchester et d'Exeter ont parlé contre le bill avec l'amertume qui caractérise le langage des sectaires. L'évêque de Saint-David a porté au contraire la tolérance philosophique à sa dernière limite; jusque-là toutefois, la question politique n'était pas sérieusement engagée. Le Duc de Wellington a demandé la parole.

Le noble duc commence par déclarer qu'en entendant parler pour la première fois du bill en discussion, il n'avait pas pu se défendre d'une certaine anxiété, et que cette anxiété ne s'était calmée que par l'assurance donnée par les juriconsultes les plus éminents du royaume que si les pénalités du *procurator* (confiscation des biens et emprisonnement dont la durée est à la discrétion de la couronne), ont été modifiées, rien n'était changé dans la spécification des délits contre les lois sur lesquelles repose l'établissement de l'Eglise anglicane. En conséquence, le noble duc déclare qu'il donnera son adhésion à la deuxième lecture du bill sous la réserve de présenter au comité une disposition additionnelle portant que rien dans le nouveau bill n'affectera les lois qui garantissent la suprématie de la couronne au spirituel et au temporel.

Par son silence le marquis de Lansdowne a adhéré au principe de cet amendement.

Un autre amendement sera présenté par lord Stanley, stipulant que le *souverain des Etats Romains* ne pourra accrédié en Angleterre aucun ecclésiastique avec mission permanente ou temporaire.

Une stipulation semblable existe déjà entre les cours de Rome et de Berlin.

Rapidement le marquis de Lansdowne a été appelé à parler de la mission de lord Minto et il a déclaré que cette mission, bien que non officielle avait produit pour l'Angleterre de très grands avantages.

Le 18, la chambre s'est formée en comité sur le bill, dont l'adoption ne fait plus question dans les limites indiquées par le duc de Wellington.

Le 17, à la fin de la séance, les communes ont adopté la première partie de la motion de M. Heries, approuvant la conduite tenue par le ministère à l'égard de la banque, et rejeté, par 163 voix contre 122, la seconde, qui demandait la suspension des limites tracées aux opérations de la banque par la législation de 1844.

ANGLETERRE.—La discussion du bill sur l'incapacité des juifs a été suspendue par une motion de M. Austey qui demande la mise en accusation de lord Palmerston pour avoir systématiquement favorisé la politique de la Russie aux dépens des autres Etats de l'Europe. C'est en d'autres termes, le thème avancé en 1840 par M. Urquhart, qui prétendait démontrer que la politique suivie par lord Palmerston envers la Russie était si évidemment contraire aux intérêts de la Grande-Bretagne, que ce ministre, pour embrasser une telle politique, avait dû nécessairement se laisser corrompre.

La motion de M. Austey, malgré la fausseté évidente de la donnée dont elle parle, a, comme l'accusation plus fautive encore de M. Urquhart, un fond de vérité. Lord Palmerston ne s'est point laissé corrompre, il n'a point obéi à une haine particulière, à un intérêt personnel; sa politique envers la Russie est celle de tous les ministres anglais depuis 1792.

L'Angleterre n'a qu'un principe; maintenir à tout prix le régime aristocratique; pour le reste, elle va au gré des circonstances, prenant les expédients qui se trouvent sous sa main. La Russie pouvait servir à combattre la révolution française, mais l'aristocratie britannique avait peur. Sans autre souci que celui du moment, M. Pitt alla prendre la Russie par la main et, du fond de ses steppes, l'attira sur l'Europe.

La France a résisté à cette combinaison, car la victoire de Waterloo n'a point entamé nos principes, mais la Russie a dévoré la Pologne, mais Constantinople est menacée, mais l'Inde même n'est plus en sûreté, maintenant surtout que Hérat a passé sous l'autorité directe du shah de Perse, vassal de la Russie. Sans doute lord Palmerston a sa part de responsabilité dans cette situation, mais ce n'est pas lui qui l'a créée; tout ce qu'on est en droit de lui reprocher, c'est de ne l'avoir pas faire cesser.

Toutefois, réduite à ces termes, la motion de M. Austey pouvait jeter une vive lumière sur la politique extérieure et le système des alliances de la Grande-Bretagne si la discussion eût été calme et profonde; mais la chambre ne paraît pas vouloir prendre M. Austey au sérieux. Avant qu'il fut arrivé au milieu de son discours les bancs étaient vides et l'orateur a dû s'arrêter parce qu'il n'y avait pas trente neuf membres pour l'écouter.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 31 MARS 1848.

SITUATION FINANCIERE DE LA PROVINCE.

Dans un précédent numéro, nous avons publié une analyse du rapport soumis à Son Excellence et à la Chambre d'Assemblée par l'hon. Inspecteur Général sur la situation des Finances de la Province au 1er janvier 1848. Il paraît que ce rapport aussi clair que lucide, basé sur des chiffres et des faits n'a pas été du goût du prédécesseur de M. Hincks, car lors de la discussion sur les subsides, M. Cayley a fait une attaque brutale contre l'Inspecteur-Général actuel. M. Cayley se plaint que M. Hincks dans son rapport a traité indignement l'ex-ministère voulant faire retomber sur eux toute la faute de nos embarras financiers, tandis que l'Ex-Inspecteur-Général prétend que la faute en est autant aux membres de l'administration LaFontaine-Baldwin. M. Cayley a eu tort de recourir à de pareilles récriminations nullement provoquées par le rapport de l'Inspecteur-Général qui contient simplement une narration de faits. D'abord ce n'était pas loyal et généreux, en l'absence des ministres en chambre; et ensuite elles n'ont servi qu'à prouver combien l'ex-ministère a mal conduit nos affaires financières, comme toutes nos autres affaires. Le Pilot du 23 dans un long article sur ce sujet nous l'a fait voir le plus clairement du monde.

En entendant M. Cayley dans la dernière session nous dérouler le tableau de nos ressources financières, nous expliquer les recettes, dépenses, etc. on pouvait croire que nous faisons de bonnes affaires, que tout allait à merveille, que la Province s'enrichissait rapidement et que quand même il y avait des dettes à payer les ressources du pays pouvaient facilement y faire face. M. Cayley n'était jamais embarrassé, mais c'était comme Robert Macaire expliquant à ses associés la prospérité de la société pour l'exploitation du bitume bitumineux. Au fond, il n'y avait rien. Ainsi de nous et de la caisse Provinciale.

Nos lecteurs ont pu voir par le rapport de l'Inspecteur-Général qu'il y a aujourd'hui au fonds consolidé une balance apparente de £100,000 1s. 4d. M. Cayley nous aurait dit lui, que cette balance prouvait l'état florissant de nos finances. Que dit M. Hincks? que cette balance est engagée complètement et £50,000 en sus et que la caisse publique ne contient que des dettes. C'est là ce qui a tant excité la bile de M. Cayley.

Le premier item à payer est la somme de £35,000 principalement pour les Travaux Publics, appropriée par acte du Parlement en 1845-6 et 7, non encore payée. Cette somme, dit M. Cayley ne sera peut-être pas en réquisition, cette année; mais qu'importe cette somme est à la charge du fonds consolidé et devra être payée à demande. Le second item est la somme de £22,283 5s. 9d. dépensée en 1847 sans l'autorité du gouvernement. Cette somme ne peut encore être chargée au fonds consolidé sans l'autorité du Parlement, mais elle a déjà été payée par M. Cayley et ses collègues! Il y a dans les détails de dépense de ces £22,283 5s. 9d. des items qu'on peut attaquer, mais à quoi sert? Le troisième item à charger au fonds consolidé est la somme de £20,000 pour l'émigration et la quarantaine votée dans le bill des subsides de 1847. MM. Cayley et Cameron ont longuement parlé sur ce point prétendant que cette somme serait payée par le gouvernement impérial. Il est bon de savoir que l'ex-ministère a dépensé l'année dernière, rien moins que £150,000 pour l'émigration et la quarantaine. Sur cette somme le gouvernement impérial a payé £30,000 sans compter ce qui a été fourni par le commissariat; £20,000 ont été prélevés par la taxe et près de £80,000 restent à payer. Sur ces £80,000 si le gouvernement en paie £60,000, nous n'aurons pas lieu de nous plaindre; car nonobstant ce que disent MM. Cayley et Cameron, la Province aura à contribuer au moins une vingtaine de mille louis pour sa part, c'est l'opinion générale.

Le quatrième item à payer par le fonds consolidé est la somme de £22,000 dû au Gouvernement impérial qu'on demande instamment M. Cayley aurait dû mentionner cette somme dans les comptes de l'année passée.

Le cinquième item, la somme d'a peu près £50,000 pour des appropriations d'argent

d'école pour le Bas-Canada durant les années passées. M. Cayley nous dit encore que ces argents ne seront pas en réquisition cette année. Es-ce là une raison pour ne pas les porter en compte? Ces argents sont dûs et peuvent être demandés d'un jour à l'autre. Le plutôt ils seront payés, le mieux. M. Cayley n'a pas dit vrai quand il blâme l'Inspecteur-Général de vouloir émaner des Débentures pour payer ces argents d'école. Les Débentures sont proposées pour soutenir le crédit de la Province et pour aucun objet en particulier.

Mais la plus grave accusation de M. Cayley, c'est de jeter à la porte du ministre LaFontaine-Baldwin le reproche d'avoir été les auteurs des grands travaux publics, qui sont la principale cause de nos embarras actuels; ce reproche n'est pas fondé. Tout le monde sait que c'est l'administration Draper-Daly qui en 1841 fit ces appropriations contre l'avis des amis de M. LaFontaine (car ce monsieur lui-même alors n'était pas en Chambre.) L'opposition du temps vota contre les propositions ministérielles. Mais dit encore M. Cayley: Les ministres actuels, dans leur précédente administration ont continué les travaux et ont sanctionné certains changements dans le canal Welland et ont adopté le plan du Lac Erie. On répond à cela qu'on a pris les meilleurs avis à ce sujet et que si les estimations précédemment reçues étaient mauvaises, le blâme retombe sur le ministre Draper-Daly.

Mais il ne faut pas s'y tromper. Ce n'est pas tant les anciens travaux qui ont causé notre embarras actuel que l'entreprise et le commencement de nouveaux avant que ces anciens fussent terminés. C'est là ce qu'ont fait MM. Cayley et ses collègues. Si ces nouveaux travaux n'eussent pas été entrepris, la province eût pu compléter les anciens. Il n'y avait aucune nécessité de faire de nouveaux travaux maintenant au Canal Welland; et entrer dans des contrats pour près de £100,000 au dessus des argents déjà appropriés par le Parlement et par £270,000 au-dessus de l'emprunt antérieur, dans l'état où se trouve le marché monétaire depuis quelque temps, est certainement d'hommes peu judicieux, pour ne rien dire de plus. M. Robinson et M. Cayley ont perdu le crédit de la Province en donnant des certificats aux contracteurs, payables à trois mois de date sans espérance d'être plus capable de les payer au bout du temps. Toutes les banques savent ce que valent ces certificats que M. Holmes voulut arrêter il y a deux ans; c'est fâcheux qu'il n'ait pas réussi. Les travaux sur le canal Welland auraient dû être suspendus jusqu'à ce qu'on put négocier un emprunt. Mais encore dans quel état sont nos affaires à la Banque d'Angleterre? La lettre du caissier de cette institution prouve le mécontentement des Directeurs de n'avoir pas été consultés sur une affaire de la plus grande importance.

Enfin, il est évident que d'un bout à l'autre dans la conduite des affaires financières du pays, M. Cayley ne s'est pas montré un financier habile. Il a tenté de faire de grands travaux avec des argents pris sur le revenu annuel de la Province; tentative absurde s'il en fut jamais. En voici un exemple: notre plus grand ouvrage public est le canal Welland. Un emprunt fut effectué pour le construire; partie avec la garantie du trésor impérial, avec la promesse de créer un fonds d'amortissement; mais que fait M. Cayley? Il charge le revenu public pendant une année de pas moins de £79,000 pour ce même canal Welland. Cette même année, près de £130,000 furent placés à la charge du fonds consolidé pour des ouvrages permanents et durant les trois dernières années une somme de pas moins de £300,000 a été ainsi mise à la charge du fonds consolidé pour des travaux d'une nature permanente.

La Province, nous dit encore le Pilot, a l'administration d'un grand nombre de fonds spéciaux et a entrepris la construction de divers travaux publics par le moyen d'emprunts qui ne paraissent pas dans le fonds consolidé; il y a en outre des balances toujours dues à la Province ou par elles. Voyons donc la position réelle de nos affaires le 31 janvier dernier, comme l'a expliquée M. Drummond en Chambre lors de la discussion des subsides. Pour éviter du trouble voici les sommes rondes:

La balance du fonds consolidé était de.....	£100,000
Au crédit du compte de l'emprunt applicable aux travaux.....	36,000
Au crédit de divers fonds spéciaux non placés.....	57,000
Warrants non payés flottants.....	20,000
Emprunt d'une banque.....	5,000
Balance due à la Banque d'Angleterre.....	6,000
	£224,000

Il paraît par ceci qu'à venir au 31 janvier dernier nonobstant les grandes difficultés concernant les travaux publics, il y avait encore un surplus de £36,000 applicable à ces travaux; il y avait aussi £57,000 due à des fonds spéciaux, enfin il fallait rendre compte de £224,000 et voici ce qui explique les embarras des finances:

Il y a de dû par des marchands sur obligations pour droits de douanes et sur les bois.....	£120,000
Avances faites pour l'émigration.....	65,000
Do pour la seigneurie de Lauzon.....	5,000
Avances pour services indispensables du gouvernement qui forment le second item dans le memorandum de l'Inspecteur-Général à charger contre le fonds consolidé	220,000
Balances dues par des collecteurs et officiers publics.....	4,000
Argent dans la caisse.....	8,000
	£224,000

L'état précédent nous fait voir que si les avances faites pour l'émigration et ce que doivent les marchands était rentré, il y aurait aujourd'hui une balance disponible au crédit du fonds consolidé de..... £100,000
A déduire les items pour lesquels on n'a pas pourvu..... £22,000

£78,000
Cette somme de £78,000 serait sujette aux charges mentionnées et spécifiées dans le memorandum de l'Inspecteur-Général, qui si elles étaient liquidées, placeraient ce fond dans les dettes au montant de £50,000. Et comme la balance au crédit du compte de l'emprunt pour les travaux publics, a été employée depuis le 21 janvier et comme il n'y a pas d'espoir immédiat d'obtenir un autre emprunt, M. Cayley n'ayant pu le faire lorsqu'il était en office, l'Inspecteur-Général était parfaitement justifiable d'attribuer les embarras actuels aux demandes réitérées d'argents, pour les travaux publics.

Tel est l'état de nos affaires financières. Il fait bien peu honneur à l'ex-Inspecteur-Général, qui en est la cause et l'auteur en grande partie. C'est une faute grossière et impardonnable pour un homme qui prétend s'y entendre le moins du monde, que de laisser un montant de pas moins de £300,000 s'engouffrer dans les travaux publics, pour être à la charge du fonds consolidé, sans s'occuper des engagements antérieurs de ce fonds et par là le mettre dans les dettes. M. Cayley a eu fort mauvaise grâce d'attaquer l'Inspecteur-Général actuel et son rapport. Sa sortie lui a valu une leçon qu'il n'oubliera pas de sitôt. Le public peut juger du danger qu'il y a de laisser l'administration des finances à des mains inhabiles et incapables.

ELECTION DE MONTREAL.

Dans notre dernière feuille nous annoncions l'élection de l'hon. M. LaFontaine à Montréal mardi dernier. Voici en substance les discours prononcés en cette occasion, que nous trouvons dans la Minerve d'hier soir:

Après la lecture du writ, et les préliminaires accoutumés, J. Young, écuyer, s'avança sur le devant du hustings, et s'adressant aux électeurs leur proposa M. LaFontaine, comme leur représentant en parlement. M. Young, en faisant cette motion, dit qu'il se flattait que l'administration prendrait en sa plus sérieuse considération les mesures nécessaires à la prospérité du commerce. C. S. Cherrier, écuyer, s'avança à son tour pour seconder la motion. Il s'adressa quelque temps à l'assemblée, et son discours fut accueilli par de nombreuses marques d'approbation. Il exposa les titres de l'hon. M. LaFontaine à la représentation de la cité de Montréal. Il appuya sur le sacrifice que ce monsieur avait dû faire pour abandonner un comté qu'il représentait depuis si longtemps en parlement, et qui l'avait accueilli constamment, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune; sacrifice cependant qu'il croyait assez bien compensé dans l'unanimité avec laquelle les habitants de notre populeuse capitale le choisissaient pour défendre leurs intérêts, après lui avoir donné déjà une approbation si éclatante de sa conduite, dans l'appui cordial qu'ils lui avaient offert dans la dernière élection. Il ajouta qu'en lui remettant leur mandat, les citoyens de Montréal faisaient quelque chose de mieux que de montrer leur sympathie à leur hon. représentant, c'est qu'ils donneraient par là leur entière approbation à sa politique et un appui à l'administration actuelle. M. Cherrier dit qu'il s'associait de bon cœur aux sentiments exprimés par l'hon. M. LaFontaine dans son adresse aux électeurs au sujet de la concorde qu'il souhaitait voir régner entre toutes les classes et toutes les origines des habitants de cette cité. Si quelque chose pouvait contribuer à faire disparaître les dissensions, les divisions entre toutes les classes, c'était bien la formation du nouveau ministère; rien ne pouvait contribuer plus efficacement à amener ce résultat désirable; c'était, selon lui, le commencement d'une nouvelle ère pour le pays. Il avait tout lieu de croire, d'après ce qu'il connaissait des personnes qui composent ce ministère que tous leurs efforts tendraient à la réalisation de ce vœu, digne d'un vrai patriote. Quant aux mesures de réforme, il espérait qu'elles nous seraient accordées en autant qu'elles seraient dans l'intérêt des habitants de toutes les origines et de toutes les classes; il espérait aussi que ce ministère serait assez fort pour faire respecter la loi, pour protéger les intérêts de la population du pays, et aussi pour donner à cette capitale le rang que ses richesses, son commerce et son industrie lui donnent droit d'occuper.

Après le discours de M. Cherrier, A. M. Delisle, écuyer, l'officier-rapporteur, sur la demande des électeurs déclara l'hon. M. LaFontaine d'instamment élu membre pour représenter la cité de Montréal. M. LaFontaine s'avança ensuite et s'adressa quelque temps à l'assemblée. Il se faisait un plaisir de s'acquiescer de son devoir, après que l'officier-rapporteur et ses amis avaient rempli le leur. Il exprima d'abord la satisfaction qu'il ne pouvait s'empêcher d'éprouver en se voyant choisi à l'unanimité par les nombreux électeurs de Montréal. Cette marque flatteuse d'approbation l'encourageait dans la nouvelle position où il se trouvait. Il exprima aussi les vifs regrets qu'il éprouvait en quittant la représentation d'un comté qui l'avait choisi pour la défense de ses intérêts, lorsqu'il était à peine majeur, et qui lui avait toujours depuis accordé l'honneur de lui confier son mandat. S'il avait adopté cette démarche, c'est qu'il avait senti la force morale que comportait le choix des habitants de la capitale de son pays, c'est qu'il avait senti que ce choix devait donner une force immense à l'administration dont il faisait partie. Croyez, ajouta-t-il, que cette administration n'est pas sur un lit de roses; nous avons pris les affaires du pays, dans le plus mauvais état; les finances se trouvaient dans le

plus grand désordre; cependant, grâce aux talents de celui qui est à la tête de ce département, nous nous flattons de pouvoir surmonter les difficultés, et d'adopter des mesures qui assureront la prospérité du commerce dans ce pays. On a blâmé l'administration de n'avoir pas continué la session plus longtemps, d'avoir prorogé trop tôt; ces reproches sont injustes, pour ne pas dire peu généraux. Nous avons l'expérience de ce qu'avait fait le ministère en 1842. Bien que le Parlement eût été convoqué presque un an après la prorogation de la session précédente l'administration avait été obligée de demander quatre semaines pour préparer des mesures. Vouddrait-on de nous une législation précipitée? Ceux qui nous blâment aujourd'hui, ne voudraient pas faire autrement, s'ils étaient à notre place. J'ai confiance, dans la forme du gouvernement actuelle; le gouvernement responsable renferme tous les éléments capables d'assurer la prospérité du pays. Il y a des améliorations urgentes et que le pays a droit d'espérer de nous; telle est la réforme dans la représentation: cette mesure est absolument nécessaire pour mettre les administrations futures dans l'impossibilité d'acheter leur majorité. Il fallait avoir l'appui des deux tiers de la chambre pour l'adoption d'une pareille mesure; nous l'avons cet appui; et avec cela, nous avons toutes les chances de pouvoir assurer la franchise électorale. Quant à la seconde branche du gouvernement, il n'y a rien à craindre d'elle; il faut qu'elle marche avec le gouvernement; il faut qu'elle s'harmonise avec lui. Il n'y a aucune comparaison entre l'ancien système et celui d'aujourd'hui. Autrefois les représentants du peuple ne pouvaient pas même déplacer un simple employé de bureau, aujourd'hui ils placent leurs amis dans l'administration. Le peuple trouve donc là tout le pouvoir qu'il peut désirer. Mes collègues et moi, nous nous conduisons, soyez en sûrs, comme par le passé, avec modération, prudence, mais aussi avec fermeté.

M. Drummond parla ensuite et fut vivement applaudi. Il commença par féliciter les électeurs de Montréal sur leur double triomphe, n'ayant pu y participer lui-même ni être à son poste dans le temps. Il a pu paraître étrange à quelques-uns, dit-il, que moi, qui avais été supporté avec tant d'enthousiasme comme candidat pour la cité de Montréal, je ne me misse pas de nouveau sur les rangs, à la dernière élection, et que je n'aie pas assisté au grand combat. Si j'avais été à Montréal, j'aurais été à mon poste et à la tête du mouvement. Il ne s'est pas présenté de nouveau à Montréal parce qu'il pensait que cette cité doit être représentée par un ministre de la couronne; d'ailleurs il désirait que M. LaFontaine représentât la première cité du Canada, il y a des droits. Son absence n'a pas empêché que le comté ait été fructueux, que les électeurs aient fait noblement leur devoir et de manière que dorénavant le combat ne sera plus nécessaire pour obtenir justice. Nos ennemis n'auront plus un gouvernement corrompu pour les supporter, les encourager. Il espère que l'administration forte du jour passera une loi d'élection propre à prévenir le règne de la corruption et le retour des scènes sanglantes qui nous déshonorent. Il exprime la confiance qu'il repose sur l'habileté de M. LaFontaine; il croit que nous sommes à l'ouverture d'une nouvelle ère, si nous voulons donner un appui suffisant aux messieurs que nous venons de placer au pouvoir. Après trois années de combat pour les reporter au pouvoir, nous devons être liés à les supporter avec zèle, et il serait peu généreux de ne leur pas donner le temps de se consulter pour se représenter au pays que des mesures sages et bien mérites. Heureusement qu'il y en a peu qui croient que les ministres auraient dû avoir des mesures de préparées d'avance. Avant qu'une mesure soit préparée il faut obtenir l'assentiment de tout le conseil. Ainsi pas un seul homme ne pouvait préparer des mesures quand même il aurait été sûr de venir au pouvoir. Il y a des craillards dans tous les partis, mais par bonheur la grande majorité du peuple a combattu trop longtemps et avec trop d'ardeur afin de mettre le pouvoir aux mains de notre parti, pour faire des injustices à présent à ceux qui le partagent. Que le pays attende quelques mois et il aura ample satisfaction des efforts qu'il vient de faire.

Ces discours furent reçus avec de nombreux applaudissements. L'hon. M. LaFontaine avait répété son discours en anglais quand M. Drummond prit la parole. Après cela l'assemblée se dispersa, et M. LaFontaine fut reconduit chez lui par un nombre considérable des premiers citoyens.

Comté de Verchères.— La nomination pour l'élection d'un membre dans ce comté a eu lieu lundi dernier et c'est lundi prochain que commencera l'enregistrement des votes. Nous regrettons d'apprendre que M. Marion de Contrecoeur se porte candidat en opposition à M. CARTIER. Nous ne connaissons pas personnellement M. Marion, mais nous croyons pouvoir dire, sans manquer aux égards que nous devons à tous, que ce monsieur aurait mieux consulté ses intérêts et ceux du comté en laissant le champ libre à M. Cartier.

M. Marion, nous dit-on, a déjà fait une tentative pour opposer l'élection de M. Leslie, quand ce monsieur par ses longs et fidèles services avait des titres incontestables à la confiance continue des électeurs de ce comté. Aujourd'hui il se présente en opposition à M. Cartier sous des circonstances également défavorables. Tout le monde connaît le zèle, le dévouement patriotique déployés en toute occasion par M. Cartier, les nombreux sacrifices qu'il a déjà faits au service de la cause libérale et des intérêts publics. Lors des dernières élections plusieurs comtés lui offrirent un siège en parlement. Mais M. Cartier ne crut pas devoir se rendre alors à ces invitations. Aujourd'hui, sollicité par un grand nombre des électeurs de son comté natal,

pressé par ses amis politiques et par les hommes les plus influents du parti libéral, il consent à offrir ses services au comté de Verchères; et c'est sous de pareilles circonstances, c'est à l'élection d'un homme éprouvé comme M. Cartier, qui a si longtemps et si utilement travaillé à la chose publique que M. Marion veut s'opposer! On peut vraiment lui reprocher une ambition déplacée. Encore si M. Marion avait d'autres titres que celui de résident du comté, à opposer à ceux de M. Cartier. Mais prétendrait-il par hasard pouvoir rendre au comté de Verchères et au pays en général des services aussi utiles aussi importants que M. Cartier pourra le faire en parlement? Et encore en ce moment n'a-t-on pas besoin dans la chambre du plus grand nombre possible d'hommes capables de parler, de discuter, de défendre nos droits et nos intérêts? Quant à la prétendue objection que M. Cartier ne réside pas dans le comté, est-elle raisonnable auprès des gens éclairés? mais d'ailleurs M. Cartier est né dans le comté, sa famille y a toujours résidé, il y a de grands intérêts et s'il demeure à la ville, c'est afin d'exercer sa profession. M. Cartier ne pourrait négliger le comté de Verchères. Au contraire avec l'influence qu'il possède, il pourrait lui être très utile.

Somme toute, nous espérons que sur réflexion, M. Marion abandonnera une lutte inutile et qui lui fait peu honneur et s'il refuse, nous ne doutons nullement du résultat. Le comté de Verchères, comme toujours fera son devoir, et cette fois surtout il ne manquera pas l'occasion de récompenser les talents, le zèle et les services publics d'un de ses hommes les plus distingués. Il élira M. CARTIER par une immense majorité.

L'HON. L. J. PAPINEAU.

Nous trouvons dans la correspondance particulière du Journal de Québec écrite de Montréal durant la session le passage suivant que nous croyons devoir reproduire.

« La discussion des subsides et le vote définitif sur cette question auront lieu probablement demain. Le vote préalable par lequel la chambre reconnaît la nécessité d'accorder des subsides s'engage à le faire, a eu lieu jeudi, si ma mémoire est exacte. J'ai cru comprendre que M. Papineau n'avait pas abandonné son idée d'engager le gouvernement à ne pas proroger la chambre, et que demain il fera contre le système actuel de gouvernement et contre l'union, le même discours qu'il a déjà répété au moins quatre fois en chambre. Je ne veux pas accuser M. Papineau de motifs mauvais, mais il me semble que la persistance avec laquelle il veut ce que ne peut pas vouloir l'administration actuelle, par l'opposition qu'on vient de lui faire, n'est ni loyale ni généreuse, en autant que les membres de cette administration ne sont pas dans la chambre pour lui répondre et défendre cette position que leur a créée la chambre par le vote sur l'adresse. Que M. Papineau, pour obéir aux dictées de sa conscience et pour ne pas se compromettre vis-à-vis du passé et des événements qui suivront, ait cru devoir expliquer une fois pour toutes ce qu'il croit être juste et utile au pays, rien de repréhensible en cela; mais que, contre la volonté bien formée du parti libéral auquel il se dit, et auquel aussi nous le croyons sincèrement attaché, il veuille le pousser à des impraticabilités, c'est ce que je ne puis ni comprendre ni expliquer. M. Papineau a réclamé, hier, l'indépendance de sa parole et de ses opinions. Comme si quelqu'un lui avait demandé le sacrifice de ses opinions et de sa parole! Mais je pense que lutter contre la force des choses et les idées acceptées par la société au milieu de laquelle on vit, ce n'est pas de l'indépendance, surtout quand cette lutte tend à jeter de la division et de l'anarchie là où nous avons tant besoin de la concorde. La faute, le crime de M. Viger fut d'avoir raison seul contre son pays. Rien ne me ferait tant de peine et ne devrait tant faire de peine à tout homme qui affectionne M. Papineau, comme un vieux et éloquent défenseur de nos droits, que de le voir vouloir avoir raison contre son pays tout entier avec lequel il a eu si longtemps raison contre la tyrannie. M. Papineau est, a-t-il dit plusieurs fois, disposé à laisser essayer le système actuel. Pourquoi donc l'entrave-t-il par des exigences injustes, lorsqu'il n'a pas encore eu le temps de se dessiner avec ses éléments actuels de force et d'action, lorsque la pensée qui le dirige et qui l'anime demande du temps pour se développer, et dans l'administration et dans la législation? On dira, sans doute, qu'à la Nouvelle-Ecosse la session des chambres continue, malgré le changement de ministère, et qu'en 1842 le parlement n'a été prorogé que six semaines après la chute du ministre Draper-Ogden. Mais qu'on se rappelle que c'est durant cette session malheureuse et l'absence des ministres qui étaient allés se faire élire, qu'ont été consommés ce que tout le pays doit appeler un crime, l'acte qui décréta la construction du canal de Beau harnais là où il ne devait pas être, et la honteuse spéculation de M. Wakefield, spéculation pour laquelle il a été largement rémunéré. Quand même la législation générale ne serait pas le partage de l'administration, quand même on n'aurait pas en tout temps droit de lui demander compte des erreurs et des fautes de cette législation qui affecte ou peut affecter les intérêts les plus vitaux de la société, quand même on ne verrait pas chaque jour le danger de laisser des hommes souvent sans expérience faire de la législation partielle et anormale, ou pour satisfaire un besoin ou un simple désir de localité, introduire des principes erronnés et dangereux dans la législation du pays tout entier, est-ce donc que la chambre peut se passer sans inconvenient réel et grave de la surveillance d'hommes compétents et spéciaux comme MM. LaFontaine, Baldwin, Aylwin, Hincks, etc.? Personne ne sent plus que moi le besoin d'une

ession et l'aurait désiré plus que moi; mais j'en sens l'impossibilité sous les circonstances actuelles, et en cela je partage l'opinion de toute la chambre, M. Papineau excepté."

NOUVELLES D'EUROPE. RAPPORT TELEGRAPHIQUE DE QUEBEC. AVIS IMPORTANT.

Émeutes en Angleterre.—Destruction de propriétés à Glasgow au montant de £40,000.—Nouveaux détails sur la Révolution Française et l'état de l'Europe.—Baisse dans les fonds, etc., etc.

Québec, 31 mars 1848.

La malle anglaise est arrivée ici ce matin à 6 heures venant d'Halifax. Les détails que nous donne l'Européen Times sur la situation des affaires de l'autre côté de l'Atlantique sont pleins d'intérêt mais pour aujourd'hui nous sommes obligés de nous borner à une analyse rétrécie.

À Edimbourg, il y a eu une émeute. Plusieurs bâtiments ont été démolis et par moins de cent reverbères brisés. La populace a été finalement dispersée par les dragons.

L'émeute à Glasgow a été terrible. La populace a détruit des propriétés au montant de £40,000, en criant du pain ou la révolution! Un homme fut tué et 7 à 8 blessés. Il y a eu encore des émeutes à Manchester, Paisley, Dumfries. Cela joint aux nouvelles de la révolution française a complètement paralysé les affaires en Angleterre. Les fonds sont tombés considérablement.

FRANCE.—Le bruit a couru aussitôt après la formation du gouvernement provisoire, qu'il avait déclaré la guerre à l'Autriche et qu'un corps d'armée considérable marchait sur le Rhin. On dit aussi qu'une autre armée se rassemblait près des Alpes pour protéger l'Italie. Ces bruits sont démentis par les déclarations pacifiques publiées par les organes de la république.

La Belgique est tranquille et refuse de fraterniser avec la République Française.

La Prusse s'arme rapidement, mais son gouvernement a exprimé l'intention de ne pas se mêler des affaires intérieures de la France. Pourtant il regarde avec une vive alarme du côté du Rhin où le gros de l'armée française est rassemblée et qu'un grand nombre de Français regardent comme la limite naturelle de la France par droit antérieur de conquête. L'Autriche, la Prusse et la Russie concentraient auparavant, il paraît, une armée nombreuse sur les frontières d'Italie, afin de protéger la Lombardie Autrichienne, et il n'y a aucun doute que les événements récents en France feront rassembler une grande armée combinée de ces différentes puissances.

Le parti français est complètement renversé en Espagne et la Reine Christine est au désespoir.

NOUVELLES DIVERSES.

Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs l'excellent article publié sur notre première page sous le titre: "Le présent et l'avenir de la France." Cet article que nous empruntons au Courrier des États Unis est en tous points digne du sujet qui y est traité.

Colonisation des townships de l'Est.—Le Canadien de mercredi dernier nous donne les procédés d'une assemblée tenue à Québec lundi soir, sous le patronage de l'Institut Canadien, pour favoriser le grand projet de l'établissement des townships. Nous voyons avec une vive satisfaction que l'assemblée était très nombreuse et composée des premiers citoyens de Québec. Plus de 3000 personnes s'y trouvaient. L'inépuisable aptitude de cette belle cause, le Rév. M. O'Reilly fit une chaleureuse improvisation qui fut souvent interrompue par des applaudissements enthousiastes. Après plusieurs autres excellents discours, des résolutions furent adoptées afin d'organiser une association sur le plan de la Propagation de la Foi, comme à Montréal. Le comité nommé pour poser les bases de l'association, etc. est composé des messieurs suivants: Les honorables R. E. Caron, T. C. Arlwin, Ls. Massue; les révérends MM. C. F. Baillargeon, A. Parent, L. Proulx, C. F. Casault, J. Holmes, Harkin, Z. Charest et MM. Jos. Hamel, Dr. Painchaud, F. X. Méthot, J. Chabot, P. J. O. Chauveau, Louis Bileau, F. Evanturel, jun., N. Aubin, J. P. Rhéaume, Jos. Légaré, fils, Jos. DeBlouis, F. H. Paradis, J. M. Hudon, T. Fournier, J. Be. Fréchette, fils, P. Dorion, E. Chinic, A. Dorval, Pierre Brunelle, Vital Tétu, Joseph Tourangeau, Dr. Robitaille, P. Huot, N. F. Belleau, J. Chouinard, A. Hamel, Elie Gingras, Dr. Bardy ainsi que le président et le secrétaire de l'Institut.

Immédiatement après l'assemblée des listes furent ouvertes et 150 personnes donnèrent leurs noms comme chefs de décuries.

Les journaux de Québec nous apprennent la réélection par acclamation de l'Honble. T. C. Arlwin, à l'un des sièges de cette ville rendu vacant par son acceptation d'une charge dans le gouvernement.

Sir Robert Peel.—Un journal de Londres nous apprend que Sir Robert Peel ne veut plus être le leader du parti conservateur en Angleterre. Il a recommandé lord Lincoln comme chef à ce parti.

Affreux.—Le corps d'un enfant en apparence âgé de 2 à 3 semaines a été trouvé mercredi après-midi dans une bière flottante, sous le pont du faubourg St. Antoine. La bière ne paraissait pas avoir été longtemps dans l'eau et l'enfant avait un air frais et de santé. Une enquête eût lieu sur le corps et le verdict du jury déclara que l'enfant avait été malicieusement tué par une ou plusieurs personnes inconnues.

Un accident grave est arrivé mercredi au Sault-aux-Récollections. Une des arches d'un pont en voie de construction sur la rivière Jésus fut renversée. Un homme fut tué sur le champ et deux ou trois autres grièvement blessés.

MEETINGS EN L'HONNEUR DE LA NOUVELLE REVOLUTION EN FRANCE.

L'enthousiasme général excité à New-York par les dernières nouvelles de Paris ne pouvait manquer de se traduire par quelques-unes des ces démonstrations qui sont si profondément dans les mœurs du pays. Dès samedi, ainsi que nous l'avons rapporté, un meeting improvisé avait adressé à la population irlandaise et américaine une convocation pour mardi soir.

Une foule nombreuse répondit avant-hier à cet appel, à l'hôtel Shakespeare, et la réunion, après s'être organisée sous la présidence de M. Fernando Wool, ancien membre du congrès, vota une série de résolutions tendant à féliciter le peuple français d'avoir inauguré les principes républicains, et à lui exprimer les vives sympathies des citoyens des États-Unis. Ces résolutions promettent en même temps à l'Irlande l'appui des Américains, dans les luttes qu'elle aura à soutenir pour reconquérir sa liberté, et décident que des délégués seront chargés d'aller à Paris suivre les événements, afin de profiter de toutes les circonstances propres à hâter la délivrance de la verte Erin.—Courrier des États-Unis.

UN CORBEAU AGÉ DE 200 ANS.—On lit dans le Journal de Rheims:

"Bulion croit que les corbeaux vivent 200 ans. Il y a peu de jours que l'on a pris un de ces oiseaux; il portait autour du cou un petit collier d'argent sur lequel on lisait: ce corbeau a été pris par le capitaine Dumeau, des gardes écossaises, en garnison à Rheims, et remis en liberté le 7 janvier 1643."

Ce corbeau pourrait bien n'être qu'un canard.

LE GÉNIE DE LA SPECULATION.—Un frère de Beethoven est mort, il y a peu de jours, à Vienne. Il laisse une fortune considérable qu'il devait à de grandes entreprises. Le compositeur mourut dans la misère; mais l'un était un spéculateur heureux, l'autre ne fut qu'un homme de génie.

UN RIVAL DU CHLOROFORME.—On vient de découvrir un nouveau moyen d'étérisation qui a été appliqué avec un grand succès. Il remplace parfaitement le chloroforme, et ce qu'il y a de très important, c'est que la matière en est à très bas prix et très facile à obtenir.

C'est du sulfate de carbone qu'on obtient en abondance du charbon de bois et du soufre, au moyen de l'appareil le plus simple. Il s'emploie de la même manière que le chloroforme. Il a été découvert par M. Harald Thauloy, pharmacien à Christiani, en Norvège.

Obes.

En cette ville, le 19, M. Joseph Brossard, menuisier du faubourg St. Louis, âgé de 52 ans. A l'issue aux Noix, le 17, James Paterson, éc. adjudant du fort, âgé de 65 ans.

ETABLISSEMENTS CANADIENS

TOWNSHIPS

GRANDE ASSEMBLÉE

Au Marche Bonsecours

MERCREDI 5 AVRIL, à 7 heures et demie

Pour adopter les Règlements de l'Association.

Mgr. l'Evêque de Montréal, MM. A. N. Morin, L. J. Papineau, C. S. Cherric, et autres, y prendront la parole.

DES SIÈGES SERONT RÉSERVÉS POUR LES DAMES

31 mars.

TERRES A VENDRE.

UNE superbe TERRE située dans la paroisse de St. Constant, avec une maison, granges, etc.—Aussi une TERRE à BOIS située dans la paroisse de Beauharnais. S'adresser à St. Constant, à JULIEN GERVAIS, ou au Curé de la Paroisse.

AVIS IMPORTANT

Le commencement d'une année étant une époque favorable pour prendre ou renouveler un abonnement à la Revue Canadienne et à l'Album Littéraire, avis est donné par les présentes que tous les abonnés, LES ANCIENS COMME LES NOUVEAUX, ont droit aux PRIMES D'ABONNEMENT que nous avons annoncées depuis quelques mois. Ainsi en payant une année d'avance en s'abonnant, six numéros comptant, on a droit et on reçoit

20 ALBUMS POUR RIN

C'est plus que la valeur de l'argent. L'ANNEE 1847 EST COMPLÈTE, Hâtez-vous de vous abonner, car le nombre des files est limité. 8 janvier.

CHARLES CAREAU, MARCHAND-TAILLEUR.

A TRANPORTE SON MAGASIN AU NO. 87, RUE NOTRE-DAME



VIS-A-VIS L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE, 2e PORTE DE M. BOIVIN, ORFEVRE.

C. G. profite de cette occasion pour remercier ses amis et le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et les informe qu'il a toujours en mains un assortiment général de Draps fin, Casimeers français, Satin, Etoffes pour veste, Chemises fines, Cois, Collets, Cravates, Gants, etc. IL A RECU SES LIVRES DE MODES POUR 1848. Montréal, 31 mars 1848.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE

DE LA REVUE CANADIENNE

Impression de toutes espèces en français et anglais: LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCULAIRES, CONNAISSEMENTS ET FACTURES D'APPEL, BLANCS D'AVOCATS, DE NOTAIRES, ETC. Le tout exécuté avec goût et à des prix réduits.

VITAL DESROCHERS

ÉTÉ admis à la profession d'Arpenteur, au bureau du département des Terres de la Couronne, le 14 de décembre dernier. Le bureau du sudi Arpenteur est au No. 121, Rue ST. PAUL, Montréal; il pratiquera le dessin et l'architecture et se transportera à la campagne lorsqu'il en sera requis. Montréal, 17 janv.

AVIS

TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu Lieutenant, John Richardson, déc. de l'Acadie, sont priées de les présenter immédiatement au sousigné, exécuteur testamentaire de la dite succession, et procureur de Madame Catherine Antiquette Herse Richardson.

CHARLES S. RODIER, Avocat, Place Rodier.

BANQUE D'EPARGNE.

DE LA Cité et District de Montréal. VIS est par le présent donné que l'ASSEMBLÉE ANNUELLE et GÉNÉRALE aura lieu au bureau de la Banque, rue St. François Xavier, LUNDI, le 3e jour d'AVRIL, prochain à midi, auquel temps, un état des affaires de la dite Banque sera soumis. Par ordre JOHN COLLINS, Caisier. Montréal, 23 mars 1848.

CHAPEAUX FRANCAIS.

LES Soussignés ont bien l'honneur d'annoncer à leurs PATRIOTES et au Public en général, qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE. Reçus directement de PARIS, dans le mois de Janvier dernier. PRIX.—25s. A 30s. E. R. FABRE & CIE. Rue St. Vincent, No. 3. 23 mars 1848.

TAPISSERIES FRANCAISES.

A VENDRE PAR E. R. FABRE & CIE. Rue St. Vincent, No. 3. 23 mars, 1848.—mn.

LES personnes qui ont en leur possession des congés de milice et qui n'ont encore rien reçu du Gouvernement sont priées de les faire parvenir au Soussigné, Adressez, franc de port, coin des rues LAGAUCHIÈRE et MONTCALM. 20 mars. J. DUFRESNE, N.P.

A LOUER OU A VENDRE.

UNE FERME à des conditions faciles. S'adresser à M. GIROUARD, à St. Benoit.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU CANADA.

AVIS.—En conformité aux Règles et Réglements de la Société d'Agriculture du Bas-Canada. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des Membres aura lieu MARDI prochain, le 21 du courant, à l'Hôtel DONERANA, en cette cité, à DIX heures et demie A. M., afin d'élire deux directeurs pour l'année courante, et pour autres affaires de la société. Par ordre, W. EVANS Sec. S. A. B. C. Montréal, 16 mars 1848.

AVIS.

LES affaires ci-devant conduites par JOHN YOUNG & BENJAMIN HOLMES sous les noms et raison de STEPHEN, YOUNG & CIE., seront continuées à l'avenir par les Soussignés sous le nom de HOLMES, YOUNG & KNAPP. JOHN YOUNG, BENJAMIN HOLMES, JOSEPH KNAPP. Montréal, 1 Fév. 1848.

ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE.

No. 111, Rue St. Paul, Montréal. L'ON trouvera constamment chez le sus-signé, outre son assortiment complet de romatiles et parfumeries de curiosités savantes, et de tous les objets d'égise en or et en argent, les médicaments précieux qui suivent: Pilules végétales de Morison, de Cooper, de Brandreth de Moffatt & Co.,—Elixir Pulmonaire, —Baume de Régisse, —Baume de cerisier sauvage de Wistar. Salsepareille de Townsend, —Vermifuge de Winer, —Baume de Miel & Co.—21 fer.

A LOUER.

UN POSSESSION AU 1ER M.J. Une partie de la MAISON, No. 165, sur la rue Notre Dame, formant un beau MAGASIN et un excellent logement. —Aussi

UN CLOS à 311 1/2 sur la rue Bonaventure, d'un arpent de front sur trois quarts d'arpent de profondeur, avec grande et petite porte sur la dite rue Bonaventure. Pour les conditions s'adresser à Madame V. HARRON, No. 18, rue St. Antoine.—17 fév.

BANQUE D'EPARGNE

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

PATRON: Mgr. l'Evêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs, W. Workman, Président. Francis Hincks, A. Lalouque, V. Président. H. Mulholland, John E. Mills, L. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tuely, Joseph Bourret, Danuse Masson, P. Beauhien, Joseph Grenier, L. T. Drummond, Nelson Davis, H. Judah.

AVIS est par les présentes donné que cette Institution paiera CINQ PER CENT sur tous les Dépôts. Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourra s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président et le vice Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, Rue St. François-Xavier. Montréal, 25 février, 1848.

BANQUE D'EPARGNE.

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

EXTRAIT. MONTANT des Dépôts et des Retraits le 31 juillet 1847. £19117 0

Montant des dépôts depuis le 31 juillet à cette date. £47850 7 1

do retirés de. £34214 3 8

Augmentation depuis le 31 juillet. £13636 3 6

Balance due aux Dépositaires ce jour. £63053 12 2

Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caisier.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District. 30 Novembre 1847.

APPARTEMENTS DEMANDES.

UN Monsieur Anglais désirant apprendre le français voudrait louer une ou deux chambres dans une famille Canadienne, avec ou sans la pension. S'adresser au Bureau de la REVUE CANADIENNE. 12 février, 1848. e n

VITRES A VENDRE.

LA COMPAGNIE de la MANUFACTURE de VERRE de l'OSTAWA, offre à vendre: 2,000 BOITES de VITRES, De 7 1/2 sur 8 1/2 et de 3 1/2 sur 4 1/2 de diverses qualités. —Aussi, VITRES de double épaisseur. PLATE GLACE, venant de cette manufacture, de qualité supérieure et égale au verre d'Allemagne. Les commandes pour toute quantité ou grandeur, de 30 à 42 et de toute épaisseur seront reçues et exécutées ponctuellement. Les demandes doivent être adressées au Surintendant à VAPOREUIL ou au Bureau de la Compagnie à Montréal, rue Ste. Thérèse. Bureau de la Compagnie, Montréal, 6 mars 1848.

BUREAUX A LOUER.

DANS la rue SAINT-VINCENT, No. 15, UNE ou DEUX Chambres spacieuses à louer à bon marché.—S'adresser au bureau de la Revue.—12 Fév.

AUX ETUDIANTS.

CEUX des Etudiants en Médecine qui désirent pensionner en cette ville, trouveront chez Mme St JULIEN des voitures pour les conduire à leurs Cours matin et soir.

BANQUE DU PEUPLE.

LES ACTIONNAIRES de cette Institution sont notifiés qu'un DIVIDENDE SEPT-ANNUAL, de TROIS par CENT (3) a été déclaré ce jour sur le Capital payé, payable le ou après le 1er MARS prochain. Par Ordre B. H. LEMOINE, Caisier. Montréal, 9 fév. 1848.

BRASSERIE PIGEON.

M. A. DORAY s'étant retiré de cet établissement, les affaires se feront sous le nom de "PIGEON, SAUVAGEAU & CIE." NARCISSE PIGEON, A. & T. SAUVAGEAU. Montréal, 9 fév. 1848.

AVIS.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

ST-LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE

Les propriétaires du parts dans le Capital de la Compagnie du Chemin de Fer de St. Laurent et de l'Atlantique, sont par ces présentes notifiés et requis de payer au Trésorier, au Bureau de la Compagnie, No. 18, Petite rue St. Jacques, en cette ville, les cinq et six VERSEMENTS de DEUX LIVRES, DIX CHELINS courant, par chaque part. Le 5me Versement, le ou avant le 1er jour d'AVRIL, et le 6me Versement, le ou avant le 1er jour de MAI prochain. Les personnes qui résident dans le District de St. François, pourront faire leurs paiements aux agents de la Banque de la Cité, à Sherbrooke ou à Stanstead, comme il leur conviendra le mieux pour la localité où elles résident. Par ordre THOMAS STEERS, Suc. et Trésorier. 31 janv.

PLACES DE BANC A LOUER

On offre à louer une ou deux places de Banc avantageusement situées dans la nef de l'Eglise Paroissiale de cette ville, de l'Allée d'Ardenne, par conséquent la plus commode à visiter et la plus agréable. S'adresser au Bureau de la Revue Canadienne. 31 déc. 1847.

J. D. BERNARD a transporté son magasin de la rue des Capucins à la rue St. Paul, No. 103, [à l'angle de] de L'E. Beaudry.

ON DEMANDE

UNe. 18, Rue St. Antoine, UNE FILLE pour servir. Une Canadienne sera préférée.—15 fév.

A GRAND MARCHÉ.

FONDS DE MAGASIN DE £12,000, vendre au No. 121, Rue Notre Dame

AVIS.—LES Soussignés ont l'honneur de vous annoncer que leur magasin de la rue St. Paul, No. 103, [à l'angle de] de L'E. Beaudry, est ouvert et qu'ils ont l'honneur de vous offrir un grand assortiment de marchandises de toutes sortes, à des prix très réduits. Ils ont l'honneur de vous offrir un grand assortiment de marchandises de toutes sortes, à des prix très réduits. Ils ont l'honneur de vous offrir un grand assortiment de marchandises de toutes sortes, à des prix très réduits.

LES Soussignés ont l'honneur de vous annoncer que leur magasin de la rue St. Paul, No. 103, [à l'angle de] de L'E. Beaudry, est ouvert et qu'ils ont l'honneur de vous offrir un grand assortiment de marchandises de toutes sortes, à des prix très réduits. Ils ont l'honneur de vous offrir un grand assortiment de marchandises de toutes sortes, à des prix très réduits. Ils ont l'honneur de vous offrir un grand assortiment de marchandises de toutes sortes, à des prix très réduits.

BEAUDRY & FRERE. J. Montréal, 23 nov. 1847.

AUX MACONS CANADIENS.

On recevra des Soumissions pour l'exécution de tous les ouvrages en MAÇONNERIE pour le bâtiment de l'Eglise de St. Andrew, qui devra être érigée près de Beaver-Hall. Les plans, les devis et les spécifications qui sont en français et en anglais, seront prêts à être examinés le ou après Vendredi, le 21 du courant, à midi, au bureau de MM. TAYE & SMITH, rue de l'Hôpital, les entrepreneurs sont priés d'y faire attention.—23 mars—d.

PIANOS

RÉPARÉS ET MIS D'ACCORD, ETC. Les Soussignés ayant pris des arrangements avec les ouvriers de première classe des ateliers célèbres de Collard et Collard et Town et Paoker de Londres, ont maintenant prêt à se charger de toutes espèces de réparations aux Piano-Forte, Harpe à pédales, Guitares, Violons, etc. R. EGAR, No. 6, Rue St. George derrière la rue Cr. Jg. Montréal, 18 janv.

L. P. BOIVIN,

IMPORTATEUR D'INSTRUMENTS MUSICAUX, ET OBJETS DE FANTAISIE.

INFORME respectueusement ses patrons et le public en général qu'il ouvrira ce splendide magasin coin des rues Notre-Dame et Saint-Vincent, presque vis-à-vis le Palais de Justice, JEUDI prochain le 23 du courant avec une collection de marchandises nouvelles et de dernier goût à laquelle il appelle l'attention du Public. Montréal, 21 déc. 1847.

A VENDRE A CE BUREAU LE DEUXIEME VOLUME DE L'ALBUM

Littéraire et Musical de la Revue, COMPRENANT LES 12 LIVRAISONS DE 1847.

CEUX qui désirent se procurer ce volume feront bien de ne pas tarder. Le nombre d'exemplaires que nous avons à vendre, étant malheureusement très limité.—PRIX : 20s.—Élégamment relié, 24s.—Ecrire Franco.

CORPORATION DE MONTREAL.

BUREAU DU TRESORIER DE LA CITE, Hôtel-de-Ville, 16 aout 1847.

AVIS public est par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe sur leurs chevaux, ou autrement, de venir payer sans délai.

AVIS public est de plus donné que les livres des cotisseurs pour les Quartiers Ste. Anne et St. Antoine, pour l'année courante, sont préparés et sont fûts dans le Bureau du Trésorier de la Cité, et sont prêts à être examinés par le public afin que ceux qui se croient lésés par les cotisations ou par les sommes chargées sur leurs propriétés, meubles ou immeubles, puissent faire application au Conseil de Ville pour telle diminution que la circonstance de leur application pouvait justifier; pour ce que telle application soit faite d'ici à trois semaines de cette date. Un Comité du Conseil sera nommé pour faire droit sur les applications, lesquelles doivent être adressées par écrit et laissées au Bureau du Trésorier de la Cité accompagnées de Baux ou autres pièces justificatives.

Ed. DEMERS, Trésorier de la Cité.

ECOLE.

Medecine et de Chirurgie.

LES lectures à cette école, incorporée, commenceront le 1er NOVEMBRE prochain, et finiront le DERNIER d'AVRIL. Les lectures, à l'avenir seront données qu'en français, comme suit :

- L'Anatomie.....DR. BIBAUD. Les Accouchements.....ARNOLDI. La Pratique de la Médecine.....BADGLEY. La Chirurgie.....MONKO. La matière méd. et la thérapeutique.....J.E. CODERRE. La Chimie.....SUTHERLAND. L'Institut de médecine ou physiologie.....PELTIER. La médecine légale.....BOYER. La Chimie Médicale.....BADGLEY. La Clinique Chirurgicale.....ARNOLDI. N. B. Les élèves qui auront complété leurs cours cette école pourront avoir le degré de l'Université du Collège McGill d'après un arrangement fait entre ces deux institutions, et en prenant un "Annus Medicus," à ce collège.

WILLIAM SUTHERLAND, M. D.

Portrait de Jacques Cartier.

La sollicitation de quelques citoyens, M. THOMAS HAMEL, artiste de Québec, s'est décidé à publier une lithographie du Portrait ci-dessus, si toutefois le public paraît disposé à l'encourager. En conséquence, le soussigné prendra les noms des personnes qui voudraient y souscrire. Des listes seront déposées chez MM. les Libraires de cette ville. Souscription : 5s. G. N. GOSSELIN, Agent.

AVIS.

TOUTES Personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu JOHN EASTON MILLS, Ecuyer, en son vivant Banquier de Montréal, sont priées de les présenter pour être réglées, et celles qui doivent à la dite succession de payer sans délai le montant de leurs comptes, au bureau occupé ci-devant par le défunt rue St. François-Xavier.

WILLIAM LYMAN, Procureur de Mme Hannah Lyman Mills

Montréal, 26 nov.

Le Soussigné, propriétaire du Fief Beaulac, dans la Seigneurie de Chambly Est, et autres propriétaires de la moitié Sud de la Seigneurie de Chambly Ouest, s'adresseront à la Législature à sa prochaine Session pour demander un Acte, afin de les autoriser à construire une Ecluse (Dun) à travers la Rivière Richelieu, à la place ou près de la place appelée "la chute" au dessus du village du Canton de Chambly, ayant une Glissoire (Slide) ou un espace ouvert de la largeur au moins de 80 pieds, et de la hauteur qu'il sera déterminée.

JOHN YULE, jur.

CORPORATION DE MONTREAL.

TOUTES personnes endettées envers la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe ou autrement, sont notifiées de PAYER IMMEDIATEMENT entre les mains du Trésorier, à défaut de quoi ELLES SERONT POURSUIVIES pour le recouvrement du montant de leurs dettes, sans distinction.

Ed. DEMERS, Trésorier de la Cité.

Bure u du Trésorier de la Cité, 15 septembre, 1847.

VERNS SUPERIEUR.

POUR TUYAUX DE POELES.

A vendre par M. PARKER & Co. Pharmaciens, 103, rue Notre-Dame Vis-à-vis la rue St. Jean-Baptiste.

29 oct.

COMMANDES

POUR LA

FRANCE.

LES soussignés expédieront le 21 de ce mois et tous les quinze jours durant l'hiver des COMMANDES pour Livres, Gravures, Cartes géographiques, Globes, Musique, Instruments de chirurgie, Instruments de mathématique et autres marchandises de manufacture Française. Les personnes, désireuses de leur confier quelques ordres sont priées de les transmettre le plutôt possible.

E. R. FABRE & Co. Rue St. Vincent No. 3.

17 déc. 1847.

MARCHAND-TAILLEUR.

Le Soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu de ses nombreuses pratiques, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général qu'ayant reçu son assortiment d'automne et d'hiver, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier. Les personnes désirant fournir leur drap seront servis avec la même attention et la même ponctualité.

CHARLES GAREAU.

LIVRES NOUVEAUX.

Le soussigné vient de recevoir de Bruxelles, les ouvrages suivants : Œuvre de Victor Hugo, 8 vols. L'Amant de la Lune, par C. Paul de Kock, 12 vols. De l'Allemagne, par M. de Staël, 3 vols. Une Fille du Régent, par A. Dumas, 3 vols. Les Quarante-Cinq, par do 4 vols. Louis XIV et son siècle, par do 5 vols. Mémoires d'un Médecin, pardo do 6 vols. De Paris à Cadix, par do 2 vols. Le Bâtard de Mauléon, par do 4 vols. L'Alchimiste, Drame, par do 1 vols. Christine, Drame, par do 1 vols. Les Deux Dames, par do 9 vols. Vingt ans après, suite des Trois mousquetaires do 4 vols. Impresions de voyage par do 4 vols. Théâtre d'Education par Mm de Genlis do 4 vols.

Valentine par Geo. Sand do 2 vols. Simon par do do 1 vol. Les aventures de Satirin Fichet ou la conspiration de la Rouairi par Frédéric Soulié do 4 vols. Histoire populaire anecdotique et pittoresque de Napoléon et de la grande armée par Emile Marco de Saint-Hilaire. Les bals masqués par Mme la comtesse Dash do 1 vols. Mademoiselle de La Tour du pin par do do 4 vols. Voyage en Orient par A. de Lamartine, (Membre de l'Académie Française) do 4 vols. Rose et Blanche do 1 vol. Pauline par Geo. Sand do 1 vol. Jacques par do do 1 vol. Pécuniaire par do do 1 vol. Un Roman en voyage par X. B. Saintine do 1 vol. Antoine par do do do 1 vol. Les lis dans la vallée par H. de Balzac do 1 vol. Histoire d'Olivier D'hamel par Frédéric Soulié do 1 vol. Le médecin de campagne par M. de Balzac do 1 vol. Histoire de la Grandeur et de la Décadence de Cécile Birotteau par M. de Balzac do 1 vol. La Tache de Sang par le vicomte d'Arincourt do 1 vol. Le Procureur du Roi par Jules A. David do 1 vol. La Cousine Bette par H. de Balzac do 1 vol.

JOHN McCOY, 9, Grande rue St. Jacques.

Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

Le soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés ques. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Epîtres, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies mêlées, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poëme en dix chants par Voltaire, volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire Oraisons funèbres de Bossuet Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet Théâtre de J. Racine Corinne, ou Pitalie, par Madame de Staël De l'Allemagne par do do Esprit des Lois par Montesquieu Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu Œuvres de Molière "de Boileau Soronons et morveaux choisis de M. de La Fontaine, précédés de son Eloge Lettres de Madame de Sévigné Gil Blas par Lesage Œuvres de J. Racine do Rabelais, 9 vols Le Plutarque Franç 4 vols XIV, X, XVI Siècles.

JOHN McCOY, 9, Grande rue St. Jacques.

Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

Le soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés ques. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Epîtres, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies mêlées, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poëme en dix chants par Voltaire, volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire Oraisons funèbres de Bossuet Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet Théâtre de J. Racine Corinne, ou Pitalie, par Madame de Staël De l'Allemagne par do do Esprit des Lois par Montesquieu Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu Œuvres de Molière "de Boileau Soronons et morveaux choisis de M. de La Fontaine, précédés de son Eloge Lettres de Madame de Sévigné Gil Blas par Lesage Œuvres de J. Racine do Rabelais, 9 vols Le Plutarque Franç 4 vols XIV, X, XVI Siècles.

JOHN McCOY, 9, Grande rue St. Jacques.

Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

Le soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés ques. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Epîtres, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies mêlées, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poëme en dix chants par Voltaire, volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire Oraisons funèbres de Bossuet Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet Théâtre de J. Racine Corinne, ou Pitalie, par Madame de Staël De l'Allemagne par do do Esprit des Lois par Montesquieu Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu Œuvres de Molière "de Boileau Soronons et morveaux choisis de M. de La Fontaine, précédés de son Eloge Lettres de Madame de Sévigné Gil Blas par Lesage Œuvres de J. Racine do Rabelais, 9 vols Le Plutarque Franç 4 vols XIV, X, XVI Siècles.

JOHN McCOY, 9, Grande rue St. Jacques.

Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

Le soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés ques. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Epîtres, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies mêlées, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poëme en dix chants par Voltaire, volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire Oraisons funèbres de Bossuet Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet Théâtre de J. Racine Corinne, ou Pitalie, par Madame de Staël De l'Allemagne par do do Esprit des Lois par Montesquieu Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu Œuvres de Molière "de Boileau Soronons et morveaux choisis de M. de La Fontaine, précédés de son Eloge Lettres de Madame de Sévigné Gil Blas par Lesage Œuvres de J. Racine do Rabelais, 9 vols Le Plutarque Franç 4 vols XIV, X, XVI Siècles.

JOHN McCOY, 9, Grande rue St. Jacques.

Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

Le soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés ques. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Epîtres, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies mêlées, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poëme en dix chants par Voltaire, volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire Oraisons funèbres de Bossuet Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet Théâtre de J. Racine Corinne, ou Pitalie, par Madame de Staël De l'Allemagne par do do Esprit des Lois par Montesquieu Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu Œuvres de Molière "de Boileau Soronons et morveaux choisis de M. de La Fontaine, précédés de son Eloge Lettres de Madame de Sévigné Gil Blas par Lesage Œuvres de J. Racine do Rabelais, 9 vols Le Plutarque Franç 4 vols XIV, X, XVI Siècles.

JOHN McCOY, 9, Grande rue St. Jacques.

Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

Le soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés ques. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Epîtres, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies mêlées, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poëme en dix chants par Voltaire, volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire Oraisons funèbres de Bossuet Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet Théâtre de J. Racine Corinne, ou Pitalie, par Madame de Staël De l'Allemagne par do do Esprit des Lois par Montesquieu Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu Œuvres de Molière "de Boileau Soronons et morveaux choisis de M. de La Fontaine, précédés de son Eloge Lettres de Madame de Sévigné Gil Blas par Lesage Œuvres de J. Racine do Rabelais, 9 vols Le Plutarque Franç 4 vols XIV, X, XVI Siècles.

JOHN McCOY, 9, Grande rue St. Jacques.

Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

Le soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés ques. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Epîtres, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies mêlées, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poëme en dix chants par Voltaire, volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire Oraisons funèbres de Bossuet Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet Théâtre de J. Racine Corinne, ou Pitalie, par Madame de Staël De l'Allemagne par do do Esprit des Lois par Montesquieu Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu Œuvres de Molière "de Boileau Soronons et morveaux choisis de M. de La Fontaine, précédés de son Eloge Lettres de Madame de Sévigné Gil Blas par Lesage Œuvres de J. Racine do Rabelais, 9 vols Le Plutarque Franç 4 vols XIV, X, XVI Siècles.

JOHN McCOY, 9, Grande rue St. Jacques.

Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

Le soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés ques. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Epîtres, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies mêlées, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poëme en dix chants par Voltaire, volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire Oraisons funèbres de Bossuet Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet Théâtre de J. Racine Corinne, ou Pitalie, par Madame de Staël De l'Allemagne par do do Esprit des Lois par Montesquieu Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu Œuvres de Molière "de Boileau Soronons et morveaux choisis de M. de La Fontaine, précédés de son Eloge Lettres de Madame de Sévigné Gil Blas par Lesage Œuvres de J. Racine do Rabelais, 9 vols Le Plutarque Franç 4 vols XIV, X, XVI Siècles.

JOHN McCOY, 9, Grande rue St. Jacques.

Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

Le soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés ques. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Epîtres, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies mêlées, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poëme en dix chants par Voltaire, volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire Oraisons funèbres de Bossuet Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet Théâtre de J. Racine Corinne, ou Pitalie, par Madame de Staël De l'Allemagne par do do Esprit des Lois par Montesquieu Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu Œuvres de Molière "de Boileau Soronons et morveaux choisis de M. de La Fontaine, précédés de son Eloge Lettres de Madame de Sévigné Gil Blas par Lesage Œuvres de J. Racine do Rabelais, 9 vols Le Plutarque Franç 4 vols XIV, X, XVI Siècles.

JOHN McCOY, 9, Grande rue St. Jacques.

Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

Le soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés ques. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Epîtres, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies mêlées, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poëme en dix chants par Voltaire, volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire Oraisons funèbres de Bossuet Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet Théâtre de J. Racine Corinne, ou Pitalie, par Madame de Staël De l'Allemagne par do do Esprit des Lois par Montesquieu Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu Œuvres de Molière "de Boileau Soronons et morveaux choisis de M. de La Fontaine, précédés de son Eloge Lettres de Madame de Sévigné Gil Blas par Lesage Œuvres de J. Racine do Rabelais, 9 vols Le Plutarque Franç 4 vols XIV, X, XVI Siècles.

JOHN McCOY, 9, Grande rue St. Jacques.

LIGNE DE DILIGENCE



ENTRE LE

VILLAGE D'INDUSTRIE ET Montreal.

EN PASSANT PAR L'ASSOMPTION

Le Soussigné informe le public qu'il vient d'établir une Ligne de Diligences entre le VILLAGE D'INDUSTRIE et MONTREAL, en passant par le Village de l'ASSOMPTION. Les voitures seront confortables, les chevaux excellents, et il espère que de toutes manières les voyageurs seront satisfaits.

Les diligences partiront de MONTREAL tous les MARDIS et VENDREDIS à 3 heures, P. M. du VILLAGE D'INDUSTRIE tous les LUNDIS et JEUDIS à 7 heures, A. M. Pour autres informations s'adresser à l'HOTEL QUEBEC, à M. BREAU, à l'ASSOMPTION chez M. MERCIER et au propriétaire au village d'Industrie.

JOSEPH DESCHAMPS, Village, d'Industrie, 21 janv. 1m

A LOUER.

UN VERGER complanté d'arbres fruitiers, pomiers, poiriers, ainsi qu'un JARDIN avec une petite MAISON pour le Jardinier, situé sur le Côteau St. Louis, faubourg St. Antoine, voisin de Jos. Donegani, écor. possession donnée immédiatement.

S'adresser à L. DE LAGRAVE, Rue Craig, ou à C. A. BRAULT, N. P. No. 3, faubourg St.

MOULANGES FRANCAISES.

Le Soussigné ayant été nommé agent par une maison du Havre pour le vente de MEULES de Moulins construites en France et faites au goût du pays, prévient les Messieurs qui désirent en avoir qu'ils peuvent s'adresser à lui. Chèques meules sont composées que de 5 à 6 morceaux et de la grandeur de 4 1/2 pieds anglais elles peuvent venir aussi de toutes autres dimensions. Pour renseignements s'adresser chez messrs. E. & V. HUDON, Rue St. Paul.

LOUIS DE LAGRAVE, 21 janv.



CHEMIN DE FER

DE MONTREAL A LACHINE.

TRANSPORTE jusqu'à nouvel avis, les PAS-SAGERS (excepté le Dimanche) entre MONTREAL ET LACHINE, A commencer de JEUDI le 23 Novembre, comme suit :

Table with 2 columns: De Montréal and De Lachine, listing departure times for 1st, 2nd, and 3rd classes.

PRIX :

PREMIERE CLASSE. A Lachine, 1s. 10 1/2 avec bagage jusqu'à do revenir le 60 lbs. même jour, 2s. 6d. DEUXIEME CLASSE. A Lachine, 1s. 3d. Do do et revenir le Do même jour, 1s. 10 1/2 d. TROISIEME CLASSE. A Lachine, 7 1/2 d avec bagage jusqu'à do 30 lbs. Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix. Les passagers partant de Montréal à 8 1/2 arriveront pour les Bateaux de Beauharnois et de l'Outawa, et ceux qui partiront de Montréal à 11 1/2 arriveront pour les Bateaux du Haut-Canada.

Montréal, 25 nov. 1847.

DILIGENCE ENTRE MONTREAL ET QUEBEC.



TRAJET EN DEUX JOURS.

Le public est respectueusement informé que les soussignés ont établi une LIGNE DE DILIGENCE qui laissera MONTREAL et QUEBEC TOUS LES JOURS (excepté les Dimanches.) Elle partira de l'Hôtel LEBLANC, à Montréal, Place de la Douane.

Le plus grand soin a été donné au choix de conducteurs soigneux et polis, et les Diligences sont très confortables. Les passagers qui les honoreront de leur patronage, seront traités avec le plus grand soin. La Diligence s'arrêtera aux Trois-Rivières, à l'Hôtel BERNARD et à l'Hôtel de M. OSTROM.

Le bureau de la Diligence sera tenu à l'Hôtel LEBLANC, Place de la Douane, Montréal, où il y aura des extras à toute heure. Tout bagage extra doit être laissé au bureau de la Diligence, le soir, où on y portera la plus grande attention.

W. ROBINSON, Propriétaires, T. & T. LECOMTE, Montréal. S. HOUGH, Propriétaire, Québec. Agent à Montréal, G. LEBLANC. Agent aux Trois-Rivières, O. GOUIN.

3 déc.

MAGASIN DE MODES.

ETABLISSEMENT PARISIEN. MADAME ROLIEU à l'honneur d'informer les Dames de Montréal, qu'elle vient d'ouvrir son établissement de modes

AU NO. 157, RUE NOTRE-DAME. On trouvera chez elle, un grand assortiment d'OBJETS DE MODES, FLEURS FRANÇAISES, CHAPEAUX, BONNETS, ORNEMENTS POUR CHEVEUX &c. &c., d'après les dernières modes de Londres et de Paris, Habillements et ouvrages faits sur commande. nov. 1847.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE. DE MONTREAL.

AVIS est donné à tous les membres qui ont obtenu des prix aux différentes exhibitions qui ont eu lieu pendant l'été, que le montant du prix auquel ils ont droit leur sera payé si s'adressant à JOHN FAOTHINGHAM. Ceux des membres de la Société qui n'ont pas encore payé leur souscription annuelle, sont priés de le faire sans délai, et tous ceux qui ont des comptes contre la société sont priés de les présenter.

S. JONES LYMAN, Secrétaire cor.

30 nov.

A VENDRE

UN emplacement avantageusement situé, Rue Ste. Elisabeth, pour bâtir deux maisons.

Une maison à louer dans la même rue, pour les conditions s'adresser à Mr.

CHARLES GAREAU, Tailleur, Rue St. Gabriel, No. 17 17 août, 1847.

MAGASIN

DE marchandises Sèches.

ROBERT FORESTER à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN sur la rue Notre Dame No. 108, coin de la rue St. Jean-Baptiste, là où il offre à vendre un assortiment de Marchandises Sèches qui seront vendus à des prix très réduits parmi lesquels se trouvent les articles suivants :

Draps superfin de toutes couleurs Drap Castor, Drap pilot, Plaid de toute sorte Cobourg, Orléans, Mérino, Alpacat, Etoffe Castinng, Couverte, Mousseline de laine, Cashmere, Flanelle, Indienne Gambrane, Toile fine, Velours de soie, Rubans de toute sorte, Bas de toute grandeur, Collet pour Dame et Monsieur, Satia, coton de toute sorte et un assortiment général de châles &c. &c. Montréal, 2 nov. 1847.

AVIS PUBLIC.

Le Soussigné, Exécuteur Testamentaire de feu Dame Marguerite Rousseau, en son vivant de Montréal, veuve de feu J. Bte. DeLorimier, écor., requiert par les présentes tous ceux qui peuvent avoir à la Succession de la dite Dame DeLorimier, de lui payer sans délai le montant de leurs dettes respectives, et ceux qui ont des réclamations contre la dite Succession, sont priés de les lui présenter immédiatement.

P. JOZ. LACROIX, Montréal, 14 déc. 1847.

aines de Berlin.

Halle des Old-Fellows, Grande Rue St. Jacques.

MADAME WALTON à l'honneur d'offrir ses remerciements sincères au public, pour l'encouragement libéral qu'elle en a reçu depuis qu'elle a ouvert son établissement de LAINES DE BERLIN, et elle annonce qu'elle vient d'ouvrir son importation par les derniers vaisseaux. On le trouvera le plus splendide qu'il y ait jamais eu dans la Province, contenant des paquets de toutes couleurs et de toutes les nuances et en même temps d'une qualité supérieure. SON FONDS est en vue à partir d'aujourd'hui. 23 nov. 1847.

RÉCEMMENT reçus et à vendre par les soussignés les articles suivants, à 10 POUR CENT meilleur marché que partout ailleurs :

- 100 milles Cigares, Principis "Justo Sanz" 150 do do Havana de milieu choix 900 boîtes Cigares ordinaires, 100 par boîte 75 do Tabac Cavendish 16 200 do Honey Dew 5 50 do do de livre 15 Hay heads tabac en feuille Virginie 50 boîtes de Pipes

Une grande variété de Pastilles, Boîtes à tabac, Pipes de goût, Tabac fin en papier et autre propre pour un magasin de détails.

Un grand nombre d'articles trop long à détailler. L. LYONS & Co. 29 oct.

AVIS.

LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui lui a alors échangé ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligera infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange. Hôtel de ville, Montréal, 7 déc. 1847.

Corporation de Montreal.

ACEUX QUI DOIVENT A LA CITE POUR COTISATIONS, TAXES, ETC.

COMME un grand nombre d'individus sont sous l'impression erronée que des collecteurs doivent passer chez eux pour collecter ce qu'ils peuvent devoir pour Cotisations Taxes, &c. AVIS est par le présent donné à ceux qui doivent qu'ils aient à se rendre au Bureau du Trésorier de la Cité, POUR PAYER IMMEDIATEMENT le montant de ce qu'ils doivent respectivement de la manière requise par la loi; Et à défaut par eux de se conformer à cet avis, ils sont avertis que des ordres stricts ont été donnés au Soussigné par le Conseil de poursuivre indistinctement tous ceux qui doivent.

Par ordre, E. DEMERS, Trésorier de la Cité. Bureau du Trésorier de la Cité, 17 déc. 1847.

EPICERIES, VINS, THE, &c.

Nowel Etablissement No. 31, Grande rue St. Jacques à côté de l'Eglise Wesleyenne.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux habitants de Montréal et des environs qu'ils ont ouvert à l'endroit indiqué leur ETABLISSEMENT D'EPICERIES et qu'ils ont en main un fond choisi avec soin de provisions et articles frais tels que THE, CAFES, SUCRES, EPICES, SAUCES, MARINADES, NOUVEAUX FRUITS, &c. &c.

Un assortiment choisi de VINS et LIQUEURS, PORTER de Londres et de Dublin, ALES d'Edimbourg et de Montréal, &c.

Les effets ci-dessus ayant été récemment achetés et de bas prix pour argent comptant, ils sont garantis comme frais et nouveaux et seront vendus pour un petit profit. Cafés rôtis et moulus chaque jour. Arrivés aujourd'hui du RAISIN FRAIS, PRUNES, PRUN